

DENIER DE L'EGLISE

- J'aide l'Eglise de Meuse tout au long de l'année en optant pour le prélèvement automatique**

Les avantages du PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

- * Pour une plus grande régularité des dons, une meilleure prévision et une meilleure gestion des ressources du diocèse
- * Pour mieux réguler votre propre budget en répartissant votre soutien sur plusieurs versements
- * Pour continuer à donner, même en cas d'aléas dans la distribution des enveloppes et des dépliants « Denier de l'Eglise »



J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever :

Chaque <u>mois</u> , la somme de :		Chaque <u>trimestre</u> , la somme de :	
<input type="checkbox"/> 10 euros	<input type="checkbox"/> 20 euros	<input type="checkbox"/> 25 euros	<input type="checkbox"/> 55 euros
<input type="checkbox"/> 55 euros	<input type="checkbox"/> autre : euros	<input type="checkbox"/> 100 euros	<input type="checkbox"/> autre : euros

Coordonnées de ma banque

Etablissement :
 Agence :
 Adresse :
 Code postal : □□□□□ Ville :

Compte à débiter

NOM, Prénom :
 Adresse :
 Code IBAN :
 □□□□ □□□□□□ □□□□□□ □□□□□□□□□□ □□
 Date : Signature (obligatoire) :

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant de prélèvement en faveur de l'Association Diocésaine. Je vous demande de faire apparaître mes prélèvements sur mes extraits de compte habituels.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous écrire.

ICS : FR61ZZZ400977

Tout prélèvement peut être suspendu sur simple demande en envoyant un courrier à l'Association Diocésaine de Verdun

- Je vous demande un reçu afin de pouvoir bénéficier de la déduction fiscale**

Si vous êtes soumis à l'impôt, vous pouvez soutenir davantage votre diocèse !

66 % de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Une fois l'ensemble de ce bulletin rempli, signez-le et retourner le **accompagné d'un RIB ou d'un RIP** à :
Association Diocésaine de Verdun
27, rue de la Paix - BP 50090
55103 VERDUN Cedex